



La Ville œuvre au quotidien sur différents aspects pour préserver la propreté de la ville et son cadre de vie.

La collecte des déchets et la propreté urbaine sont des compétences réparties entre la commune de Vincennes et le Territoire Paris Est Marne & Bois.

Le Territoire est chargé de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés, autrement dit des ordures ménagères, déchets recyclables triés, déchets verts, encombrants et gère les déchetteries fixes et mobiles.

La Ville de Vincennes a, quant à elle, en charge la propreté urbaine et le ramassage des dépôts sauvages.



Nettoyage des rues

La Ville de Vincennes, labellisée Éco-propre *, exerce sa compétence de propreté urbaine via :**

l'entretien des voies, l'enlèvement des tags, des chewing-gums, le balayage et l'aspiration mécanisée des voies et leur lavage, le vidage des corbeilles de rue. Les agents municipaux assurent quotidiennement le nettoyage de la voie publique à Vincennes.

Pour mener à bien leur mission, ils disposent :

d'aspirateurs de rues, de chariots, de laveuses, de balayeuses, de souffleuses électriques et de véhicules plateaux.



Lavage des rues

Dans le cadre du plan eau, depuis le début de l'année 2023, la fréquence de lavage des rues a été réduite : deux passages par semaine dans les rues les plus sollicitées du centre-ville, un passage par semaine dans les autres.



Opérations «coup de balai»

La Ville organise aussi des « Opérations coup de balai » qui permettent de concentrer les moyens municipaux sur une rue en particulier pour un nettoyage approfondi des trottoirs et de la chaussée. Elles ont lieu en moyenne deux fois par mois dans différentes rues de Vincennes. Elles permettent également de lutter contre la présence de véhicules ventouses ou épaves. Les riverains sont prévenus à l'avance par courrier et par arrêté municipal afin qu'ils enlèvent leur véhicule. Les véhicules non déplacés sont enlevés et mis en fourrière par les services de police.



Enlèvement des épaves

Régulièrement, la police municipale et les agents des services techniques procèdent à l'enlèvement des chaînes et cadenas isolés ou abandonnés sur le mobilier urbain, ainsi que des vélos épaves.

Une initiative indispensable pour des raisons non seulement esthétiques, mais aussi de sécurité.

Des autocollants apposés par la police municipale sur les vélos mal garés rappellent aux propriétaires leur obligations vis-à-vis des arrêtés municipaux.

Les vélos et cadenas sont conservés un mois pendant lequel ils peuvent être récupérés au Centre Technique Municipal (Av. Paul-Déroulède) après déclaration auprès de la Police municipale.

Graffitis

Depuis 2005, la Ville a mis en place un service d'enlèvement gratuit des graffitis/tags sur les bâtiments privés (graffitis visibles de la voie publique et à une hauteur maximale de 3 mètres). Les propriétaires en habitat individuel doivent donner autorisation à la Ville d'intervenir.

Pour les immeubles, l'autorisation signée par le Syndic doit être impérativement accompagnée du procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires autorisant l'intervention par la Ville. Cette autorisation servira ensuite pour toutes les demandes. Un formulaire de demande est disponible sur :

<https://www.vincennes.fr/tags-lutte-contre-les>

Propriétaires de chiens

Dans chaque quartier, des bornes de propreté canine contiennent un distributeur de sacs pour les déjections canines. Afin d'éviter les traces sur le trottoir, les propriétaires sont également invités à faire uriner leurs animaux dans les caniveaux, et non sur les murs des propriétés.

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leurs animaux de compagnie. Ils s'exposent à une amende de 135 € (majorée à 375 €) s'ils sont pris sur le fait.

D'autre part, les chiens doivent être tenus en laisse.

Dans le cadre du Plan Eau, le rythme de lavage des trottoirs a été diminué.

Leur état de propreté dépend aussi du comportement de chacun.

VILLE DE VINCENNES - SERVICE PROPRETÉ

RESSOURCES

<https://www.parisestmarnebois.fr/fr/collecte-des-dechets>
<https://www.vincennes.fr/cadre-de-vie/proprete/collecte-selective>

Tout habitant a la possibilité d'alerter les services municipaux de Vincennes

sur des dysfonctionnements constatés via l'application Vincennes, ma rue disponible sur AppStore et GooglePlay.

Allô propreté

Numéro 0800 77 00 66 (appel gratuit depuis un poste fixe).

